UNIVERSITÉ QUISQUEYA
VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES

DEMANDE DE RÉ-ADMISSION

Extrait des règlements pédagogiques
Article 2.1.4. Suspension d'inscription

L'étudiant régulier peut suspendre temporairement son inscription avec l'autorisation de la Faculté, il doit alors se réinscrire pour une session qui commence dans les douze mois, selon la procédure normale en vigueur et sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. Celui qui suspend son inscription sans autorisation doit présenter une nouvelle demande d'admission.

Le présent formulaire de ré-admission vise à faciliter le processus de réinsertion de l'étudiant. Celui-ci peut produire une nouvelle demande d'admission, dans le cas où il n'est pas satisfait de la décision de sa Faculté quant à sa ré-admission.

À remplir par l'étudiant :

Nom et prénom : ……

Code de l'étudiant : …….

Faculté et programme : …….

Année et session de la première inscription : ……

Année et session de la dernière inscription : …….

Durée de suspension de vos études en sessions :……. Indiquez ci-après année et session :

Année académique	Session	Remarques particulières (s'il y en a)

Année et session pour lesquelles vous faites la demande de ré-inscription : ……

Votre relevé de notes est annexé à ce formulaire : □ Oui □ Non

Autres pièces annexées à ce formulaire : ……
……..

Date …… Signature : ……..

À remplir par la Faculté :

□La demande est approuvée.

□La demande est refusée.

Remarques :……...
…….....
.....

Date :……. Signature autorisée :……..

Date :……. Signature autorisée : …….

Note : Faites parvenir une copie de ce formulaire au VRAAC pour le dossier de l'étudiant.